Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260106-D2026_01_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le mardi 6 janvier à 18 heures 36, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 02/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10

Étaient présents : POSTE Olivier, CHALOPIN Christèle, GUÉRIN Dominique, COSTIL Nicolas, LEBOUTEILLER Delphine, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, MARTIN Benoît et DELAHAYE Angéline

Étaient absents excusés : TENNEREL Frédéric, SIMON Alexandra et TYLEK Thérèse
Pouvoir : SIMON Alexandra à GUÉRIN Dominique

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Nelly TALVA, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.01.02 Réhabilitation de l'ancienne école en logements et aménagement de ses abords : présentation et validation de l'avant-projet définitif

Monsieur le Maire rappelle les délibérations suivantes :

- la **délibération 2024.12.104** validant le projet de réhabilitation de l'ancienne école en logements et l'aménagement des abords.
- La **délibération 2025.05.46** attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'Atelier GARDAN (mandataire) et ses co-traitants (Travaux du Printemps, LCA Laval et Ares Concept).
- La **délibération 2025.11.97** validant l'avant-projet sommaire

Le mardi 16 décembre 2025, s'est tenue la réunion de présentation de la phase de l'avant-projet définitif en présence des différents partenaires financiers.

Suite à la présentation de la phase avant-projet définitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE :**

- **DE VALIDER** l'avant-projet définitif
- **DE VALIDER** le dépôt du permis de construire
- **DE VALIDER** le lancement de l'appel d'offres
- **DE SOLLICITER** les subventions possibles pour ce projet
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260106-D2026_01_02-DE

Fait et délibéré en séance
Le 06/01/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

La secrétaire de séance
Nelly TALVA

Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État